

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

# **SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 20 DECEMBRE 2018**

## **DELIBERATION N°2018.00477**

APPROBATION DU RENOUVELLEMENT D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AUPRES DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE CITE DU DESIGN/ESADSE (EPCC)

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 14 décembre 2018

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 62 Nombre de pouvoirs : 0 Nombre de voix : 62

# Membres titulaires présents :

ARTIGUES, M. Gilles Nicole AUBOURDY, M. Jean-François Mme BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE. M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS. Mme Stéphanie CALACIURA. M. Paul CELLE. M. André CHARBONNIER. CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET. Mme Michèle NIEBUDKOWSKI. M. Yves PARTRAT. M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, Hervé REYNAUD, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

RECU EN PREFECTURE
Le 21 décembre 2018
VIA DOTELEC - iXBus
042-244200770-20181220-D20180047710-DE

DATE D'AFFICHAGE :20181221

Membres titulaires absents excusés :
M. Christian FAYOLLE, M. Luc FRANCOIS, M. Yves MORAND, M. Marc ROSIER,
M. Jean-Claude SCHALK, M. Gérard TARDY, M. Georges ZIEGLER

# <u>Secrétaire de Séance</u> : M. Rémy GUYOT



# **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 20 DECEMBRE 2018**

APPROBATION DU RENOUVELLEMENT D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AUPRES DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE CITE DU DESIGN/ESADSE (EPCC)

Consécutivement à la déclaration d'intérêt communautaire de l'ESADSE et à la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Etienne du 05 octobre 2009, les agents de l'ESADSE ont été transférés à Saint-Etienne Métropole.

Ils ont été ensuite, et de façon concomitante au transfert, mis à disposition auprès de l'EPCC lorsque ce dernier a été constitué au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Cette mise à disposition arrivant à échéance le 31 décembre 2018, et conformément à l'article 61 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le Bureau est informé du renouvellement de la mise à disposition de 17 agents de Saint-Etienne Métropole auprès de l'EPCC Cité du Design/ESADSE pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

L'EPCC Cité du design/ESADSE remboursera à Saint-Etienne Métropole le montant de la rémunération et des charges sociales afférentes aux agents mis à disposition conformément à l'article 2-II du décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales.

Une nouvelle convention (projet ci-joint) précisant les modalités d'application de cette mise à disposition sera conclue entre les deux collectivités et a fait l'objet d'une transmission, pour avis, à la Commission administrative paritaire du 15 novembre 2018.

# Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- <u>approuve la mise à disposition précitée à titre onéreux dans les conditions mentionnées ci-dessus,</u>
- <u>autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention de mise à dispositions des agents précités,</u>
- <u>la recette correspondante sera versée au chapitre 012 du budget ressources</u> humaines.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait, Le Président,

Gaël PERDRIAU